## **Allocution d'ouverture**

Madame la représentante du Préfet

Monsieur le Maire et Président de l'Union départementale des centres communaux d'action sociale à La Réunion

Mesdames les représentantes de l'Association Nationale des Assistants Sociaux Monsieur le responsable local des Etablissements des Allocations Familiales Mesdames et Messieurs les représentants des communes Chers invités,

Chers collègues,

C'est une immense joie et un honneur pour moi de prononcer ce discours de bienvenue et je suis très honoré de vous accueillir à cette occasion du colloque intitulé « Mieux connaître les services sociaux et médico-sociaux à Mayotte ».

C'est un événement pour lequel nous avons travaillé avec enthousiasme et nous sommes très fiers d'y être enfin.

En soi la tenue de ce colloque est un événement : c'est la première fois qu'un colloque de ce genre est organisé à Mayotte. C'est par conséquent une initiative de l'Association des Travailleurs Sociaux de Mayotte prise dans le but de mieux connaître les services sociaux.

Dans cette introduction, je vais prendre quelques minutes pour faire les présentations. L'association est très jeune, elle a été créée en décembre 2008 suite aux constats que nous avons faits sur l'action sociale à Mayotte.

## Pourquoi aujourd'hui? Pour une raison simple: anticiper et préparer l'action sociale et éducative à Mayotte

Partant du constant du manque d'information de la population, s'agissant de l'activité socio-éducative, un secteur, déjà en marche, qui est amené à évoluer dans notre île. Nous constatons que les rôles, missions et compétences des services sociaux restent encore mal connus par une majorité de la population. Le nombre des travailleurs sociaux reste encore insuffisant pour répondre à ses besoins.

Pourquoi je dis, déjà en marche ? Parce que tout simplement notre secteur à Mayotte a, malgré son jeune âge, connu des modifications importantes en un

temps rapide. Je veux parler notamment de la protection de l'enfance et de la loi de réforme du 5 mars 2007 qui modifie les obligations de la Collectivité Départementale Mayotte en matière de la protection de l'enfance, le Président du conseil général devenant le chef de file, ce qui a également pour conséquences directes de nous obliger à faire évoluer nos pratiques professionnelles.

Et ce changement va se poursuivre : Mayotte accèdera en 2011 au statut de département, ce qui signifie que l'activité sociale des collectivités locales et plus particulièrement des communes va s'accroître du fait de la création des centres communaux d'action sociale.

## Quels sont les objectifs poursuivis par le colloque ?

Notre association s'est fixée comme objectif de promouvoir et de faire connaître le travail social et les travailleurs sociaux de Mayotte. Les buts recherchés sont d'une part, l'acquisition d'une meilleure connaissance des services sociaux de la collectivité départementale et d'autre part, l'identification des institutions à vocation sociale. Je souhaiterais évoquer l'action des services sociaux de la Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte et de l'Education Nationale, des services de prévention de la délinquance et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, ainsi que des associations à caractère social et de la nécessité de travailler ensemble pour orienter et accompagner les populations en difficultés sociales.

Je vous convie donc à échanger et à réfléchir au cours de cette journée. Tentons de dégager des bilans et des éléments de perspectives quant à l'évolution de l'action sociale à Mayotte.

A tous et à toutes, je souhaite un excellent colloque et surtout l'abus de la réflexion et de la créativité est recommandé.